



# Au sujet de l'incendie à Seine Morée

À l'attention de Monsieur Belaïde BEDREDDINE,  
Président du SIAAP

Maisons-Laffitte, le 8 avril 2021

Monsieur le Président,

C'est un nouvel incendie qui a touché les installations du SIAAP hier matin. Le communiqué de la Direction Générale se veut rassurant, mais de nombreuses questions se posent. Selon nos informations, il s'agit d'une opération de soudure, exécutée par une entreprise extérieure sur une passerelle, qui a mal tourné. L'écran de protection ignifugée n'a pas empêché qu'une étincelle ou un fragment de métal en fusion atteigne le mur végétalisé en contre-bas, lequel a rapidement pris feu. L'incendie s'est rapidement propagé le long du bâtiment touchant les auxiliaires extérieurs (ventilation, chemins de câbles, réseau d'eau potable, etc.). D'après une vidéo, des fumées noires et des flammes très vives attestent de l'intensité du sinistre.

Des témoignages nous indiquent que l'entretien de ce mur végétalisé pose question. On peut encore constater dans l'usine des massifs d'évidence non entretenus - la fonction d'entretien des espaces verts est externalisée.

Le nombre de « points incendie » en extérieur est notoirement insuffisant, si bien que les agents n'ont pu préparer et utiliser que des extincteurs, au lieu de lances à incendies de rigueur pour ce type d'opération.

Le permis de feu obligatoire remplit-il les conditions réglementaires ? À Seine Morée, la fonction pour la sécurité et la surveillance en cas d'incendie est externalisée à une société de gardiennage censée avoir une compétence incendie. FO considère que le SIAAP doit directement maîtriser les risques avec des agents du SIAAP qualifiés, et ce, au-delà du périmètre du permis de feu.

Au vu de ces éléments qui nous rappellent la situation sur d'autres sites, nous sommes fondés à nous inquiéter. Ces dernières années, du fait de votre politique de « service public compétitif », les incidents industriels se sont multipliés. De nombreux services ont été externalisés ou mutualisés sur des sites distants. Le défaut de présence humaine qualifiée et dédiée est en cause dans la plupart des sinistres. Rien qu'à Seine Morée, la présence moyenne du préventeur sécurité est passé de trois jours à une journée par semaine seulement. C'est largement insuffisant. À la Ville de Paris, les « surveillants de

travaux » formés étaient en charge du travail en sécurité. Depuis leur suppression, les mécanismes bureaucratiques et le manque de moyens en personnel pour constater et suivre le travail sur le terrain cachent les véritables risques, y-compris mortels.

À Seine Morée, l'optimisation des installations de traitement d'eau pour le passage à 30 000 m<sup>3</sup>/jour a amplifié une situation de tension sur les 17 agents qui depuis des années réclament à cor et à cri à leur Direction des moyens humains et matériels supplémentaires pour faire face à la charge de travail. Depuis trop de mois maintenant, de nombreux agents rentrent chez eux à des heures indues. Nous vous rappelons aussi que de nombreux services supports ne sont pas à demeure sur le site ou sont externalisés, ce qui pose des problèmes de disponibilité.

Enfin, la Direction de Seine Morée se félicite du sang-froid et du professionnalisme du personnel lors de cet incendie. Deux agents du SIAAP ont eu la présence d'esprit de stopper la ventilation, empêchant ainsi une propagation de l'incendie à l'intérieur de l'ouvrage. Le communiqué du SIAAP aurait pu mentionner le rôle du personnel (personne n'oublie pas les paroles négatives du SIAAP à l'encontre des cadres dans le Parisien du 29 mars). L'évacuation et l'intervention du personnel a été remarquable. Heureusement, il n'y a pas eu de dommages corporels.

Ce nouvel accident industriel doit avoir des suites favorables pour la sécurité des personnels et celle de nos installations. Nous vous avons envoyé une lettre ouverte le 30 mars dans laquelle nous vous demandions de nous transmettre le rapport Dupont avec son volet incendie. Vous n'y avez toujours pas répondu. Votre bilan santé et sécurité au travail 2020 est rejeté par toutes les organisations syndicales, mais ça vous laisse de marbre. La réalité, toujours têtue, vous rattrape une fois de plus, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous déplorons devoir vous rappeler une énième fois que la réglementation vous impose d'informer les représentants des personnels en CHS. Vous servir, comme vous ne cessez de le faire, de commissions fusibles, des secrétaires de CHS ou ACFI complaisants pour confiner les informations dues aux représentants en CHS n'est pas acceptable. Nous vous demandons donc de mettre cet accident industriel à l'ordre du jour du CHS central (dans lequel siège FO) – un CHS exceptionnel nous semble incontournable. Certes, il faut une majorité des représentants des personnels pour l'obtenir mais rien ne vous empêche de votre côté de le convoquer. Nous vous demandons aussi de nous transmettre le rapport d'enquête de cet incendie dès qu'il sera disponible.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre respect le plus grand,

FO-SIAAP

Copie à : SIAAP-TOUS